



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2022

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

L'an deux mil vingt-deux, le 18 Juin, à 10 heures et 20 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laval en Brie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Le Maire Jérôme BONIFACIO,

Présents : Corinne SYLVESTRE, Maryline BOUARD, Sophie JOUÉ, Philippe RUFFIER, Jérôme BONIFACIO, Olivier GADOT, Jean-Pierre VERSCHAEVE

Absents excusés :

Geneviève DALBARD donne pouvoir à Maryline BOUARD,
David JOYEUSE donne pouvoir à Corinne SYLVESTRE.

Approbation du dernier conseil municipal :

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à 9 voix.

Approbation du montant de l'aide octroyé pour secours exceptionnel individuel à un administré.

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO expose que face à une situation complexe pour un administré, il a été décidé d'octroyer la somme de 1000€ d'aide exceptionnelle, non remboursable, dans la limite des crédits inscrits au budget et au chapitre 65138.

[Délibération N° 16-2022 Le Conseil Municipal approuve 9 voix pour](#)

Approbation de la modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Nanteuil-Les-Meaux et Trilbardou.

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO donne lecture des différentes délibérations portant sur l'adhésion des deux communes au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne.

[Délibération N°17-2022 Le Conseil Municipal approuve 9 voix pour](#)



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2022

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

Approbation relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants.

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage sur les panneaux de la Mairie
- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

[Délibération N°18-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour](#)

Autorisation d'engagement de dépenses. Chapitres 623, "Publicités, publications, relations publiques"

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation aux chapitres 623.

Il sollicite de la part du conseil municipale, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur les chapitres 623.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant le montant maximal fixé à 500 €.

[Délibération N°19-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour](#)

Principe de coupure nocturne d'électricité

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2022

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Cette mesure s'accompagnera des modifications techniques portant sur la mise en place d'horloge dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

L'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées et ou programmées.

[Délibération N°20-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour](#)

Détermination du nombre de postes d'adjoint.

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO rappelle que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **3** adjoints.

Suite au décès de Monsieur Patrick CHON, qui avait le poste de 3^{ème} Adjoint, il vous est proposé de ne pas le remplacer pour le reste du mandat en cours.

[Délibération N°21-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour](#)

Groupement de commandes SDESM – maintenance éclairage public 2023 – 2026.

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO après avoir exposé les avantages de la mutualisation du groupement de commandes dans le cadre de l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, demande d'adhérer au groupement de commandes.

[Délibération N°22-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour](#)



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

Questions diverses

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2022

- Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 10h52.